

Compte rendu de la séance du 08 décembre 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Séverine WADIER

Ordre du jour:

- 1) vote du compte rendu du 12 novembre 2020
- 2) délibération périmètre de la FDE
- 3) délibération 25% budget Sivu de Voirie
- 4) Vote des délégués pour la commission AFAP briquemesnil-floxicourt
- 5) entretien du village
- 6) devis maçonnerie
- 7) Ajout délibération pour un poste de secrétaire de remplacement
- 8) Ajout des travaux de la cours du local technique "dite ferme Niquet"
- 7 Questions divers

Délibérations du conseil:

Adhésion à la FDE 80 de la ville de longeau (DE 2020 26)

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville de Longeau a demandé son adhésion à la FDE 80.

Par la délibération du 23 septembre 2020, le comité de la fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longeau à la FDE 80 qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après d'avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Longeau .

Autorisation de dépenses voirie avant le vote du budget 2021 (DE 2020 27)

le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de pouvoir régler un acompte sur les cotisations voirie 2021 à l'article 65548 en dépenses de fonctionnement et à l'article 2041582 en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

le montant des paiements autorisés jusqu'au vote du budget primitif 2021 est de 25% du montant inscrit au budget primitif 2020 sur l'article 2041582 soit $24000 \text{ €} \times 25\% = 6000\text{€}$ qui sera inscrit au budget primitif 2021, de même pour l'article 65548 soit $72000\text{€} \times 25\% = 18000\text{€}$

Le Maire est autorisé à mandater à l'article 2041582, en dépenses d'investissement jusqu'à la somme de 6000€ et en dépenses de fonctionnement à l'article 65548 jusqu'à la somme de 18000€

Commission intercommunale d'aménagement foncier election par le conseil municipal de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant (DE 2020 28)

Monsieur le Maire fait connaitre que par lettre du 27/07/2020, le président du Conseil départemental l'a invitée à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaitre à été affiché en Mairie le 23 novembre 2020, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci- après Monsieur MAGNIER, Jean Michel Président du CCAS de BEAUMETS, Monsieur VAN OVERSCHELDE Lionel.

Se port en outre candidats, en séance, les conseillers municipaux ci-après:

Monsieur William Galland , qui remplissent les conditions d'éligibilités rappelées ci dessus.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée:

Monsieur MAGNIER Jean Michel

Monsieur VAN OVERSCHELDE Lionel

Monsieur William GALLAND

ont obtenu au premier tour :

Monsieur MAGNIER Jean Michel 11 voix

Monsieur VAN OVERSCHELDE Lionel 11 voix

Monsieur GALLAND William 11 voix

compte tenue des voix recueillies par chacun d'entre eux, des le premier tour Monsieur MAGNIER Jean Michel et Monsieur VAN OVERSCHELDE Lionel sont élus membres titulaires et Monsieur GALLAND William est élu membre suppléant

Entretien du village

3 sociétés ont été consultées la commission se réunira en début d'année pour en fait l'analyse.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (DE 2020 29)

En application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984

Le Maire expose:

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions stataires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide:

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Attribution du lot Maçonnerie logement communal (DE 2020 30)

le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution du lot maçonnerie pour le logement Communal.

Trois sociétés ont été consultées.

SDNL BERNAVILLE 8860€ HT

SML DURY 13908.50€ HT

DA CONSTA REVELLE 15359 € HT

Après d'avoir délibérer, la société DA CONSTA a été retenue pour son offre mieux disante incluant le retraitement des déchets de plâtre.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat avec la Société DA CONSTA et de demander les subventions pour l'ensemble du projet de réhabilitation de logement Communale

Devis terrassement de la cour 8 rue de bout ville (DE 2020 31)

le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour les travaux de terrassement de la cour du 8 rue du bout de ville bâtiment communal

la société a été consulté le montant est de 5064€ TTC

Après d'avoir délibérer, la société a été retenue

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis de la Société